

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOILHAN
SESSION N° 6-2024 DU 08 NOVEMBRE 2024**

Présidence de Thierry BONNEFOI

Etaient présents : ARICKX Viviane, BAQUE Françoise, COUEILLES Danièle, DARAN Xavier,
DAROLLES Jacqueline, DUTECH Francis, LADET Frédéric,
ROLLANDIN Eric.

Arrivée de DUTECH Francis à 18h05

Arrivée de ROLLANDIN Eric à 18h40

Arrivée de DARAN Xavier à 19 h 30

Excusée : BOURDA Isabelle

Absent : SAINT SUPERY Patrick

Procuration : Xavier DARAN (jusqu'à son arrivée) à Thierry BONNEFOI

Secrétaire de séance : LADET Frédéric

Début de séance : 18 h 00

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 20 septembre 2024

Le compte rendu a été approuvé à l'unanimité.

Délibérations et décisions concernant le projet salle des fêtes et tiers lieu

1. Avenant à la maîtrise d'œuvre : nouvelle grille de répartition

Pas de changement du montant global de la maîtrise d'œuvre, il s'agit d'une nouvelle répartition entre les cotraitants.

Montant de la prestation = 91 650 € HT

L'avenant a été validé à l'unanimité par le conseil municipal.

2. Présentation de l'analyse des offres des entreprises, par le cabinet d'architecture
Bablet-Pellegatta

Le marché a été scindé en 13 lots :

- | | |
|--|--|
| 1. Gros œuvre | 8. Carrelages - faïences |
| 2. Charpente – couverture - bardage | 9. Peinture |
| 3. Menuiseries extérieures aluminium | 10. Désamiantage |
| 4. Doublages faux-plafonds cloisons | 11. Photovoltaïque |
| 5. Menuiseries intérieures bois | 12. Aménagements extérieurs |
| 6. Electricité | 13. Charpente couverture espace associatif |
| 7. Chauffage - ventilation - climatisation | |

38 entreprises ont répondu, 40 offres ont été déposées.

Les critères de pondération retenus sont :

Valeur technique	50 %
Valeur économique de l'offre	40 %
Durée du chantier	10 %

Le conseil municipal prend connaissance de l'analyse.

Il délibèrera sur le choix des entreprises lors de la prochaine réunion du conseil municipal pour donner suite à l'appel d'offres.

3 Devis de déplacement des compteurs eau et EDF.

Devis pour le compteur d'eau du tiers lieu espace associatif, montant 1732.64€.

Le devis a été validé à l'unanimité par le conseil municipal

Il a été conclu de ne poser qu'un seul compteur, un contrat de location sera établi dans lequel la consommation sera prise en compte.

Nous sommes en attente pour le devis du compteur ENEDIS, il sera validé par courriel.

4 Préparation du chantier

Éric ROLLANDIN s'est proposé pour être le chef de la préparation de chantier, il est en charge de contacter les présidents des associations Noilhanaïses pour faire débarrasser le local du bas.

Délibérations

5- RODP France Telecom 2024.

Pour Rappel RODP = Redevance d'Occupation du Domaine Public.

La redevance d'un montant de 774.88€ a été validée à l'unanimité par le conseil municipal.

6- Classement en voie communale et mise à disposition du chemin de la Bourdette vers la communauté de commune du Savès.

Le classement et la mise à disposition sont validés à l'unanimité par le conseil municipal

7- Plan Local d'Urbanisme.

Plus de discussion à ce jour pour le PLU intercommunal.

La reprise du Plan Local d'Urbanisme a été validée par le conseil municipal.

Devis traverses pour bordures végétalisés

Le devis d'un montant de 1426.46€ a été validé par le conseil municipal.

Informations et questions diverses

- Rue de l'épicerie, problème d'évacuation des eaux qui s'infiltrent dans les maisons lors de fortes pluies : Francis DUTECH contacte Monsieur DA SILVA.
- Twing raid : Il s'agit d'un raid San Sébastian – Marrakech avec des actions solidaires ponctuelles vers des écoles par exemple. L'équipage demande un financement moyennant un espace publicitaire sur le véhicule. Le conseil décide de ne pas donner suite.
- Harmonie de la Save : la commune a accordé une subvention de 300 € en 2024, l'association demande un complément de 150 €. Certaines communes subventionnent de façon conséquente (Lombez, Samatan, Cadeillan, Noilhan), 10 communes du Savès ne subventionnent pas. Le conseil estime que les communes qui ont des élèves à l'harmonie de la Save et qui ne subventionnent pas doivent être sollicités en premier. Le conseil décide de ne pas donner suite.
- Réunion sur le Gonflement retrait des argiles à Laymont le 25 novembre 16 h 30. Thierry Bonnefoi ne peut pas y assister, aucun conseiller ne se propose, la commune ne sera pas représentée.
- Verdissement du Savès : une réunion aura lieu le 12 novembre à 18 h 00. Thierry Bonnefoi ne peut pas y assister, Jacqueline DAROLLES représentera la commune.
- 11 novembre Cérémonie à 10 h 30, apéritif à 11 h : communication faite aux Noilhanais par SMS par Thierry BONNEFOI.
- Cadeau pour les anciens : on s'oriente sur un panier garni, Jacqueline Darolles va consulter des producteurs locaux.
- Organisation de vœux : Le 4 – 11 – 18 – 25 janvier ont été proposés au conseil par courriel, la décision est en attente des réponses des membres du conseil. Pour le lieu, Françoise BACQUE a proposé l'école, il reste à contacter la directrice de l'école et la communauté de communes du Savès pour avoir leur accord.

Fin de séance : 21 h 50